Résistance à la GPA : Quarante personnalités s'unissent pour dire « non

Article rédigé par tribune du Monde, le 22 janvier 2018

source[le Monde]Au lendemain du lancement des Etats généraux de la bioéthique, une quarantaine de personnalités affirment leur refus de la Gestation pour autrui (GPA) dans une tribune publiée par Le Monde du 19 janvier

Parmi les signataires, la philosophe Sylviane Agacinski, le professeur René Frydman, père du premier bébé éprouvette, le biologiste Jacques Testart, le député européen écologiste José Bové. Ils voient à l'œuvre dans la GPA une idéologie « ultralibérale qui tend à réduire la personne humaine à une ressource biologique disponible sur le marché ».

La GPA implique en effet le recours aux mères porteuses qui est, quelle qu'en soit la forme, une « transaction commerciale ... contraire aux droits de la personne humaine », dénoncent les signataires. Il s'agit d' «une forme de corruption (...) puisqu'elle attribue une valeur marchande et à l'enfant et à la vie organique de la mère de substitution ». Or, « depuis l'abolition de l'esclavage, nul ne peut exercer sur une personne humaine les attributs du droit de propriété. »

Il y a en outre « falsification de la filiation maternelle »dans cette substitution d'une mère « intentionnelle » à la mère de naissance. De fait, celle « qui accouche est bien la mère biologique, même lorsque l'enfant n'hérite pas de ses gènes, car un embryon n'a aucune chance de devenir un enfant sans un corps féminin qui lui assure son lent développement biologique. On ne fait pas un enfant seulement avec des gènes ».

L'enfant lui-même devient un objet : « L'objet d'un tel commerce n'est pas seulement la grossesse et l'accouchement, c'est aussi l'enfant lui-même, dont la personne et la filiation maternelle sont cédées à ses commanditaires. » Un commerce rentable, rappellent les signataires, dans « un marché procréatif mondialisé en pleine expansion »

Ils dénoncent enfin les pressions exercées pour que la France transcrive « tels quels les actes d'état civil établis à l'étranger sur la base d'une GPA, sachant que cette transcription légitimerait la GPA et mettrait immédiatement en cause notre législation ».

Actuellement interdite en France, la GPA est à l'ordre du jour des Etats généraux de la bioéthique dont les débats, pilotés par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), se poursuivront jusqu'à l'été. Ils sont destinés à alimenter la réflexion des parlementaires avant la prochaine loi bioéthique, attendue à l'automne. Notons que trois jours avant la parution de cette tribune, Le Monde avait publié le texte de 110 personnalités réclamant une «réforme urgente» des lois de bioéthique ainsi qu'un débat « serein, argumenté et informé » sur la gestation pour autrui. En outre, au début du mois, un sondage Ifop publié par La Croix faisait apparaître un glissement de l'opinion en faveur de la GPA, 64 % des Français interrogés s'y disant favorables, dont 18 % « dans tous les cas » et 46 % « pour des raisons médicales seulement ».